

## **Médiathèques**

Les 2 médiathèques de Meudon mettent à disposition en consultation sur place et en prêt gratuit plus de 120 000 documents. De nombreux services sont proposés : du libre accès numérique, du Wi-Fi, des espaces de travail pour préparer ses examens, du portage à domicile, des prêts d'instrument de musique...

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 18/03/2025

*Les portes de la médiathèque de Meudon-la-Forêt sont fermées depuis le 31 octobre et ce pour 10 mois de travaux environ.*

*Lecteurs meudonnais, rassurez-vous, un point d'accueil médiathèque est ouvert au centre Millandy. Les Forestois peuvent réserver des documents de la médiathèque de Meudon et se les faire livrer au centre Millandy par une navette quotidienne. Les réservations se font en ligne ou sur place, avec l'aide des médiathécaires, en consultant le catalogue. Le point d'accueil propose un coin lecture et un espace presse avec des journaux et magazines. Les services multimédias, quant à eux, sont relocalisés à l'espace numérique pendant les travaux.*

### **Médiathèque au centre Millandy**

*Mardi, jeudi et vendredi : 15h-19h*

*Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h*

*Vacances scolaires : du mardi au samedi : 14h-18h*

*Dimanches en alternance d'octobre à mai : 14h-18h (consulter le [calendrier des dimanches](#))*

Les médiathèques sont des lieux vivants où l'on peut à la fois travailler et se divertir.

Les médiathèques conservent plus de 120 000 documents (livres, films, CD, vinyles) et 150 titres de presse.

Des ressources en ligne sont aussi disponibles :

[Autoformations.](#)

[Presse.](#)

[Livres électroniques.](#)

Plateformes de streaming [musique](#) et [vidéo](#).

Toute l'année, un programme d'animations est proposé aux petits et aux grands : contes, rencontres d'auteurs, prix littéraires, cinéma et musique.

Cinq espaces sont dédiés à la culture, au savoir, au divertissement et au numérique.

Laissez-vous également surprendre par les nombreuses animations proposées pour tous les âges.

### **Abonnements, services et tarifs**

#### **L'abonnement**

L'abonnement à la médiathèque, valable un an de date à date, est libre et gratuit pour tous les Meudonnais et les enfants scolarisés à Meudon.

Seul l'emprunt de documents nécessite une inscription.

#### **Cet abonnement à la médiathèque donne aussi accès aux espaces numériques et à leurs services**

Toute personne fréquentant les médiathèques s'engage à respecter le règlement.

#### **Les services**

Dans les espaces numériques :

Accès aux ordinateurs et à Internet,

Participation aux ateliers numériques,

Stages et accompagnement informatique de la conseillère numérique,

Prêt de matériel informatique et d'instruments de musique

Dans les médiathèques :

Emprunt de 15 documents (dont 1 vinyle max.) pour 3 semaines,

Accès aux ordinateurs à Internet et aux ressources numériques (presse, autoformation, livres numériques, musique, vidéos à la demande),

Accès à un piano librement à la médiathèque de Meudon.

### **Avez-vous pensé au prêt à domicile ?**

*Si vous ne pouvez pas venir à la médiathèque, la médiathèque peut venir chez vous ! Ce service est destiné aux personnes rencontrant des difficultés à se déplacer : prêt de livres, livres audio, livres en grands caractères, magazines, CD et DVD.*

**Du mardi au vendredi**

**01 41 28 19 61**

[pretadomicile.mediatheque@mairie-meudon.fr](mailto:pretadomicile.mediatheque@mairie-meudon.fr)

### **Les tarifs**

Règlement en espèces, chèque ou carte bancaire

	<b>Tarifs</b>	<b>Pièces justificatives</b>
<b>Meudonnais et enfants scolarisés à Meudon</b>	Gratuit	Pièce d'identité
<b>Résidents du Grand Paris Seine Ouest** non Meudonnais</b>	10 €	Pièce d'identité
<b>Résidents hors Grand Paris Seine Ouest**</b>	23 €	Pièce d'identité

### **S'inscrire**

Le formulaire comporte une autorisation parentale pour les moins de 18 ans. Il peut être rempli sur place ou bien téléchargé :

### **Horaires**

	<b>Période scolaire</b>	<b>Vacances</b>
<b>Lundi</b>	Fermées	Fermées
<b>Mardi</b>	15h à 19h	14h à 18h
<b>Mercredi</b>	10h à 13h et 14h à 18h	14h à 18h
<b>Jeudi</b>	15h à 19h	14h à 18h
<b>Vendredi</b>	15h à 19h	14h à 18h
<b>Samedi</b>	10h-13h et 14h à 18h	14h à 18h
<b>Dimanche en alternance (d'octobre à mai)</b>	14h à 18h	14h à 18h

### **Contact**

#### **Médiathèque de Meudon**

2 rue de l'Église  
01 41 14 00 70

#### **Médiathèque de Meudon-la-Forêt**

Provisoirement au centre Millandy

01 41 28 19 55

### **Questions – réponses**

#### **Peut-on rendre les documents en dehors des heures d'ouverture ?**

Les deux médiathèques possèdent une boîte de retour ouverte à la fermeture. Vous pouvez y déposer vos documents, sauf les disques vinyles, en ayant pris soin de les emballer pour les protéger. Les retours sont enregistrés chaque jour avant l'ouverture des médiathèques.

#### **Suis-je obligé de rendre mes documents là où je les ai empruntés ?**

Pour la plupart des documents vous pouvez les emprunter et les rendre sur l'une ou l'autre des médiathèques ou les déposer. Les liseuses sont à retirer et à rendre au bureau Adultes.

**J'ai perdu ou endommagé un document emprunté. Que dois-je faire ?**

Il vous faudra remplacer (sauf cas particuliers) les documents détériorés ou perdus, à vos frais et par vos soins, par un document à l'état neuf mentionné par l'équipe des bibliothécaires.

**En consultant mon compte lecteur, je m'aperçois qu'un document que je pense avoir rendu est toujours présent sur ma carte. Que dois-je faire ?**

Vous pouvez venir, nous appeler ou bien nous contacter pour le signaler. Nous vérifierons ensemble.

**J'ai reçu une lettre du service des finances publiques de Sèvres pour des documents empruntés. Pourquoi ? Suis-je obligé de payer cette amende ?**

Après un retard important, votre dossier est transmis au service des finances publiques qui émet un titre de recette. Le retour ou le rachat des documents permet d'arrêter à tout moment la procédure. Pour toute question supplémentaire, veuillez nous contacter.

**Doit-on être abonné pour consulter les documents ?**

L'entrée et la consultation sur place de tous les types de documents sont libres et gratuites. Il est en revanche nécessaire de s'inscrire pour emprunter des documents.

**Est-il possible de transférer des documents de l'autre médiathèque sans avoir à me déplacer ?**

Oui, si le document qui vous intéresse est disponible, vous pourrez l'obtenir dans les meilleurs délais sur votre médiathèque. Pour cela, identifiez-vous sur notre site et réservez le document qui vous intéresse, un mail vous informera de la disponibilité de votre réservation. Vous pouvez également vous adresser à un bibliothécaire qui fera une **demande de transfert** ou nous contacter par mail en précisant les références du document que vous souhaitez faire déplacer et en indiquant dans quelle médiathèque vous souhaitez venir le chercher. Vous disposerez d'une semaine pour venir le récupérer. Les vinyles sont exclus des demandes de transfert vers l'autre médiathèque.

**J'ai perdu ma carte. Comment puis-je la remplacer ?**

Vous devez nous signaler la perte de votre carte pour empêcher une utilisation frauduleuse de celle-ci. Vous êtes en effet responsable des documents empruntés sur votre carte. Au bout d'un mois, vous pourrez la remplacer et obtenir un nouveau code d'utilisateur.

**À quoi sert le panier de mon compte lecteur ?**

Le panier sert à vous souvenir des documents que vous aimeriez consulter ou emprunter. À noter que les ouvrages ajoutés dans votre panier ne sont pas automatiquement réservés. Les bibliothécaires n'ont pas accès à votre panier.

**Ma réservation est arrivée à la médiathèque de Meudon, mais j'aimerais la récupérer à celle de Meudon-la-Forêt.**

Les réservations que vous faites sont à retirer à la médiathèque à laquelle vous êtes rattaché lors de votre inscription. Vous pouvez accéder à cette information sur votre compte lecteur. Si vous souhaitez retirer vos réservations à l'autre médiathèque, il suffit de le signaler aux bibliothécaires qui feront le changement d'adresse sur votre carte.

**Je n'arrive pas à réserver un document sur Internet, pourquoi ?**

Vous avez peut-être dépassé le quota de réservations (6 par carte dont 3 nouveautés). Tous les abonnements ne permettent pas d'emprunter, et donc de réserver, tous les types de documents. Votre compte lecteur n'est peut-être pas à jour (abonnement expiré, documents en retard...)

**La médiathèque accepte-t-elle les dons de documents ?**

Non, mais vous pouvez adresser vos dons aux associations ou déposez vos dons dans l'une des 5 boîtes à livres implantées à Meudon (rue de la République, à l'entrée du marché de Bellevue, à l'espace Robert-Doisneau, devant le groupe scolaire Perrault-Brossolette et à Val-Fleury, à proximité de la gare).

**Comment fait-on pour travailler à la médiathèque en tant qu'étudiant ?**

Si vous possédez un niveau Bac+2, vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) toute l'année à :

**Médiathèque de Meudon**  
**2 rue de l'Église – 92190 Meudon**

**Information de contact**



**Hôtel de Ville**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h30*

*Jeudi et samedi*

*8h30-12h*

*Fermé l'après-midi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon*

*Tél. : 01 41 14 80 00*

**Mairie annexe**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi*

*9h-12h et 13h30-17h*

*Jeudi : 9h-12h*

*Fermée l'après-midi*

*et le samedi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt*

*Tél. : 01 41 28 19 40*